

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 20 JUIN 2018**

**PRESENTS :**

Mesdames ALIX, ABADIE, ARMBRUST, CHAINE, DUBOST, MARY, TAVARES,  
Messieurs CHARBIT, CHAUVIN, CONTET, BROQUET, FILLON, PHILIPPE.

**PROCURATION :**

Monsieur BLONDEL	PROCURATION	Monsieur CHARBIT
Madame CREPIEUX	PROCURATION	Monsieur PHILIPPE

**SECRETAIRES DE SEANCE :** Madame MARY – Madame TAVARES

M. le Maire propose 1 minute de silence en hommage à Mme Delaunay qui fut Maire du village pendant 10 ans.

Début de la séance : 20h37

**1- APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux du 23/12/17, 13/02/18 et 04/04/18.

**2- DECISIONS DU MAIRE**

M. le Maire a recruté en CDD un 3eme agent technique pour les espaces verts.

**3- MODIFICATION DU NOM DE LA PLACE DE LA MAIRIE**

M. le Maire propose d'ajouter sous la mention Place de la Mairie le grade de colonel et le nom d'Arnaud Beltrame. Il s'agit d'honorer la mémoire d'un homme engagé au service de son pays et des valeurs républicaines. Il est nécessaire de réaffirmer ces valeurs dans l'espace public.

Il en va aussi de la reconnaissance du service accompli par les forces de l'ordre pour la tranquillité et la sécurité de tous au prix d'un lourd sacrifice.

Madame ALIX demande pourquoi le nom du Colonel Arnaud Beltrame n'a pas été attribué à l'aire de Jeux comme cela était prévu.

M. le Maire et Madame CHAINE rappellent que lors du précédent conseil, certains conseillers ont apporté des réserves quant au lieu proposé car une aire de jeux est un espace de joie et de détente pour les enfants et, de ce fait, n'est pas un endroit approprié pour commémorer un événement tragique.

Un vote est prononcé à main levée,

Se prononce POUR : 8

Se prononce CONTRE : 1 (Mme Geneviève CREPIEUX)

ABSTENTION : 6

#### **4- AIDE A LA REVITALISATION COMMERCIALE DES COMMUNES EN MILIEU RURAL (demande de subvention à la région)**

M. le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de voter la réalisation des commerces mais de demander une subvention. Cette demande n'engage pas la commune. Cependant, avant de prendre une décision, il est nécessaire de monter le projet et de connaître l'ensemble des paramètres, notamment le montant des subventions que la commune peut obtenir.

La subvention demandée s'élève à 150 000€.

Dans le cadre du contrat de ruralité, les subventions peuvent couvrir jusqu'à 80% du coût du projet, les 20% restants seront à la charge de la commune.

Un vote est prononcé à main levée,

Se prononce POUR : 10

Se prononce CONTRE : 2 (Mme ALIX, Mme MARY)

ABSTENTION : 3

#### **5- MODIFICATION DU RIFSEEP INSTITUE LE 1ER JANVIER 2017**

*(Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents de la fonction publique)*

Il est composé de 2 parts :

- Part fixe IFSE
- Part variable CIA

Le CIA serait versé 1 fois dans l'année en juillet, à partir de 2019, après évaluation faite en mars/avril. L'objectif est de récompenser l'implication des agents et de reconnaître le travail bien fait.

Actuellement, seuls les agents titulaires bénéficient du RIFSEEP. Un agent titulaire à temps plein perçoit 30€/mois au titre du CIA, quelle que soit son implication. L'objectif aujourd'hui est d'élargir cette mesure aux agents contractuels non titulaires.

Mme ALIX, MM. PHILIPPE et BROQUET demandent comment cette mesure sera financée et quand elle sera mise en œuvre.

M. le Maire confirme que le coût sera évalué cet été par la nouvelle secrétaire.

Cette délibération sera votée en septembre 2018.

## **5- RECRUTEMENT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE**

Mr le Maire informe du recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie en CDD d'un an renouvelable. Elle doit prendre ses fonctions le 25/06/18.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

## **6- CONTRAT RESTAURATION SCOLAIRE**

Le contrat avec la société YVELINES Restauration prenant fin, un AO a été lancé et seule la société YVELINES Restauration a répondu.

Le tarif du repas est maintenu à 4€ pour l'année scolaire 2018-2019 en sachant que le prix de revient pour la commune est supérieur à 8€ (calcul effectué en 2015).

M. le Maire rappelle que la convention est consultable en mairie.

Mme ALIX interroge sur le BIO. N'aurait-on pas pu profiter de la renégociation pour intégrer un élément BIO ?

M. le Maire considère que le nombre de parents ayant voté pour la mise en place du Bio à la cantine n'est pas suffisamment significatif (26%). Un avenant au contrat pourrait être signé à l'avenir pour intégrer le Bio si ce paramètre devait changer.

Une nouvelle consultation pourra être organisée à ce sujet.

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

M. PHILIPPE demande où nous en sommes sur les subventions pour les travaux de l'église.

M. le Maire confirme que les travaux seront en grande partie subventionnés par le département et qu'ils se feront en 2 étapes :

2018 – il est impératif de traiter l'extérieur et de parer aux problèmes structurels notamment liés à l'humidité (créer un drain autour de l'église, enterrer les descentes pluviales, faire la toiture, faire une rampe pour les handicapés).

2019 – réalisation des travaux intérieurs.

M. PHILIPPE interroge sur le foyer intergénérationnel.

Mme ABADIE confirme que 9% des foyers ont répondu au questionnaire distribué. Les adjoints doivent se concerter pour budgéter les travaux. Le dossier doit être adressé à la CAF au plus tard fin juillet 2018.

M. PHILIPPE interroge sur le cabinet médical.

Mme ABADIE confirme que des travaux seront effectués en août 2018. Les travaux seront financés par la commune.

M. PHILIPPE interroge sur le planning des travaux du centre de loisirs.  
M. le Maire informe que toutes les informations sont consultables sur le site internet de la commune.

La réception des travaux est prévue le 31 décembre 2018.

M. le Maire confirme que l'ouverture du centre de loisirs pour les vacances de la Toussaint est maintenue. L'accueil se fera dans les locaux existants.  
Le centre de loisirs sera fermé durant les vacances de Noël.

M. FILLION interroge sur les travaux de voirie dans la cour de la papeterie.  
Si la cour est considérée comme une impasse communale, les travaux incombent à la Communauté urbaine. Selon la CU, cette cour est une parcelle privée.

Question : qu'était-elle à l'origine ? Une impasse ? Une copropriété ? Une parcelle ?

M. Le Maire propose de regarder le cadastre pour déterminer ce qu'il en est et éventuellement revoir avec la CU.

M. FILLION demande quel est le nombre d'enfants prévu à l'école pour septembre.

M. le Maire répond qu'en 2016/2017, l'école accueillait 99 enfants, qu'en 2017/2018, 112-114 enfants et que l'année scolaire 2018/2019, l'effectif prévu s'élève à 131 enfants.

Le dernier recensement montre qu'il y a eu dans le village une perte de dynamisme mais que la tendance s'inverse.

Si l'école gagnait encore 14 à 15 enfants, une 6ème classe pourrait ouvrir.

Mme ALIX interroge sur le city stade.

M. le Maire confirme que le city stade actuel n'est pas aux normes. L'idée est de créer 2 city stades plus petits afin de permettre son utilisation par l'école et le centre de loisirs.

Y'a-t-il eu consultation pour ce réaménagement ?

Cette décision a été prise pour répondre aux besoins de l'école, du Centre de loisirs et en prenant en compte les problèmes de nuisance que pose le city stade actuel.

Un projet de réaménagement du terrain de foot est prévu dans le parc communal pour permettre aux jeunes et à tous ceux qui le souhaitent de jouer au foot.

Séance levée à 22h45.

Mme Brigitte MARY



Mme Murielle TAVARES

